

ANNEXE 1 :

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour toute première demande :

- le formulaire CERFA (12156*05) et ses annexes ;
- une fiche synthétique du projet de partenariat (objectifs de contractualisation ou action spécifique) avec les champs d'action, la méthodologie de mise en œuvre, les effets escomptés, les modalités de valorisation et les indicateurs de suivi et de résultats ;
- les statuts de l'association et copie de la déclaration en Préfecture – composition du conseil d'administration ;
- le nombre d'adhérents de l'association ;
- le nombre d'antennes ou de fédérations de l'association sur le territoire ;
- les liens et la nature du partenariat entre les associations locales et les Caf ;
- une fiche descriptive de l'association ;
- les budgets prévisionnels de l'association pour l'année 2019 (global et par projet) ;
- les comptes de résultat des trois dernières années ;
- le rapport du commissaire aux comptes (si l'association bénéficie de subventions publiques d'un montant supérieur à 153 000 €) ;
- le dernier rapport d'activité de l'association ;
- l'attestation Urssaf datant de moins de 6 mois ;
- un RIB de l'association.

Pour une demande de renouvellement :

- le formulaire CERFA (12156*05) et de ses annexes
- une fiche synthétique du projet de partenariat avec les champs d'action, la méthodologie de mise en œuvre, les effets escomptés, les modalités de valorisation et les indicateurs de suivi et de résultats ;
- les budgets prévisionnels de l'association pour l'année 2019 (global et par projet) ;
- le nombre d'adhérents de l'association ;
- le nombre d'antennes ou de fédérations de l'association sur le territoire ;
- les liens et la nature du partenariat entre les associations locales et les Caf ;
- tous les éléments relatifs à des modifications des statuts de l'association, RIB...

Pour tous les porteurs de projets :

Le dossier peut être complété par tout document nécessaire à sa bonne compréhension.

Toutes les demandes devront contenir au moins les informations suivantes :

- Une présentation du porteur de projet, faisant état de : son histoire, son ancrage territorial, son public associatif, son environnement ;
- Un diagnostic, les besoins auxquels va répondre l'action ;
- Les ressources mobilisées : forces associatives, nombre de bénévoles, organisation et structuration du réseau ... ;
- Les objectifs du projet et son plan d'action : genèse du projet, démarche envisagée, dimension partenariale, nom des partenaires, objectifs visés ou résultats attendus, outils d'évaluation.